

## COMMENT ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) (Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

La réglementation ERP (art. GN8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux

### Objectifs :

- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation

### Programme

Le contexte réglementaire

Le nouveau GN8

Les espaces d'attente sécurisés

Les cas d'exonération

Les solutions équivalentes

Les conséquences sur les équipements d'alarme

Les conséquences sur l'organisation de l'évacuation

Les dispositions pour les travailleurs handicapés

Études de cas

**Prérequis :** aucun

**Durée :** 7h00

**Délai d'accès :** Selon disponibilité au moment de l'inscription

**Tarif :** nous contacter

**Accessibilité :** Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique

#### Pédagogie :

Nos formateurs sont des formateurs professionnels dans les domaines de la sécurité incendie, utilise des méthodes Pédagogiques actives et ludiques, ainsi les apprenants acquièrent ces compétences transversales, en termes de savoir, savoir être et savoir-faire pour une meilleure gestion des personnes en situation de handicap

**Evaluation :** De manière formative et sommative par le formateur (QCM, par le jeu, sur les exercices pratiques)

**Attribution finale**

